Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 8 (2010)
Heft: 22: Les fusions de communes

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SLPJ 4

Editorial

Editorial

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

par
Michel Antoine

Les changements dans les communes

Il est loin le temps où les garçons du village défendaient becs et ongles leur territoire contre les intrus qui osaient courtiser une de «leur» filles. Cette attitude était encore plus marquée quand la religion s'y ajoutait….

Il est loin aussi le temps où le village pouvait vivre quasiment en autonomie. Les habitants y trouvaient de quoi se nourrir, s'habiller dans les commerces. Les hommes et les femmes y travaillaient, participaient à la vie associative. Les enfants y suivaient leur scolarité obligatoire.

L'environnement a changé. La communication a le plus évolué. Chaque ménage possède au moins un véhicule, les transports publics se sont adaptés. Après le téléphone et la télévision, c'est internet et les autres technologies qui envahissent nos foyers.

Les centres commerciaux ont bousculé les petits commerces entraînant la mort de certains. L'artisanat s'est effacé pas complètement certes, au profit de structures plus grandes.

Toute cette évolution a frappé aussi les structures communales. Petit à petit certains services ont été regroupés, partagés. Cependant ce qui se passe aujourd'hui est, me semble-t-il, beaucoup plus profond.

Le mouvement initié il y a quelques dizaines d'années, s'amplifie. Après le rapprochement entre deux communes voisines, les études portent sur des vallées entières. Le besoin de grossir, d'être important, est sous-jacent. Il devient encore plus nécessaire de se battre pour se faire reconnaître, pour s'imposer. Et les interlocuteurs cantonaux favorisent le mouvement au nom d'une simplification administrative.

Tout se met en place pour préparer les esprits à cette mutation. Souhaitons simplement que cela conduise nos édiles à réfléchir aux qualités des hommes qui seront aux commandes, à leur formation, à leur cadre de travail. La réflexion doit porter sur la nouvelle frontière entre un élu et un spécialiste. Des métiers vont disparaître, remplacés par de nouvelles fonctions.

Cette mutation profonde, comme tout changement, apporte son lot de déstabilisations. Pour réussir, il sera indispensable de maintenir un sentiment de sécurité, sans parler de l'évolution du sentiment d'appartenance.

Je souhaite à ceux qui pilotent ces projets, une bonne vision, une prise de hauteur suffisante, mais aussi un bon sens pratique.

IMPRESSUM

Huitième année.

Cotisation annuelle:
CHF 60.- / individuelle
CHF 100.- / entreprise

Prix du numéro:
CHF 15.-

Annonces publicitaires:
Secrétariat de l'ADIJ
Delémont

N° ISSN:
1660-9050

Photos:
bmedia, Internet

Association de développement et d'initiative dans l'Arc jurassien
Président: Michel Antoine, Delémont.
Rédacteur responsable: Pierre Boillat, Delémont
Administration de l'ADIJ: Fanny Nyffeler, Communance 26, CP 621, 2800 Delémont, 032 420 36 04, admin@adij.ch
Concept et réalisation graphique: Atelier Rue du Nord - Ivan Brahier, Delémont
Impression: Centre d'impression Pressor, Delémont

SOMMAIRE

Pages

Editorial - Sommaire 3

LE DOSSIER

LES FUSIONS DE COMMUNES

Organisation communale 5
Par François Noirjean

Le comité intercommunal de fusion Bressaucourt - Fontenais 8
Par Yves Daucourt et Alain Kohler

Une année après la fusion de Val-de-Travers 9
Par Pierre-Alain Rumley

La commune d'origine: un système unique au monde 12
Par François Koller

Jura: de 83 à 64 communes 14
Par Pierre Boillat

Tête de moine: reflet du dynamisme économique jurassien 16
Par Olivier Isler

La musique dans l'unité 18
Par Gérard Cattin

Boucherie Nyffeler à Moutier: Innover pour survivre... 23
Par André Nyffeler

Le coup de crayon de Jean-Paul Bovée 24

La commune: un espace institutionnel remis en cause 25
Interview de Katia Korber par J.-C. Crevoisier

Prochain numéro de Défis:
l'eau, capital pour l'homme